

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné :

- 1- Que le conseil municipal sera saisi à la séance du **10 janvier 2022**, à 19 h30, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie, de la nature et de l'effet de demandes de dérogation mineure relativement à l'immeuble sis au :

11, rue du Colvert

lot numéro 4 440 542 du cadastre du Québec;

- 2- Que cette demande de dérogation mineure vise à autoriser l'implantation d'une clôture en cour avant d'une hauteur de 1.82 m au lieu de 1.20 m, tel que spécifié à l'article 9.18 du *Règlement de zonage n°16-642*;
- 3- Que cette demande a été présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 89-307*;
- 4- Que toutes les personnes intéressées puissent se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 17^e jour de décembre deux mille vingt et un.



Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière